Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 332

Artikel: Des patrons à l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028790

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

thodes, sera introduite progressivement et d'une manière irréversible dans tout le canton.
Cette décision tessinoise, qui date du mois d'octobre 1974, vient souligner — s'il en était encore besoin — le retard du canton de Vaud. Le débat qui a eu lieu ce printemps au Grand Conseil vaudois s'est terminé par le vote du report dès 1977 d'une année de l'âge d'entrée au collège (après quatre années primaires au lieu de trois). Le chef du Département de l'instruction publique s'est d'autre part vu contraint de rassurer certains députés de l'Entente des droites par des promesses, au demeurant assez vagues, pour une future première étape de la réforme.
Quand on sait que, dans la zone-pilote de Rolle, on a introduit les premiers cours à niveaux au début de la 5e année d'école déjà (tout passage d'un niveau à l'autre devenant pratiquement impossible après une année), on mesure la distance qui sépare le projet vaudois des décisions du Grand Conseil tessinois.
Il est vrai que l'on murmure qu'actuellement les services du DIP étudient la mise au point d'un cycle d'observation de deux ans faisant suite à la 4e année primaire rénovée. Ce qui aurait pour conséquence de reporter le moment de la sélection à la fin de la 6e année.

Une volte-face ?

Le chef radical du DIP aurait-il changé d'avis, lui qui affirmait ce printemps au micro de la Radio romande que « l'école actuelle n'accentue pas les inégalités sociales » et qu'il ne s'agit que « d'une théorie que d'aucuns soutiennent », ceci au mépris des statistiques officielles et de toutes les études récentes ? Et même si cela est, sera-t-il suffisamment convaincu de la nécessité d'une profonde réforme de l'école pour convaincre les députés de l'Entente des droites ?
La gauche, quant à elle, a clairement réaffirmé ses positions lors du débat de mai : une meilleure école pour tous (et non pour une minorité de privilégiés), retard de la sélection, réforme profonde des objectifs, des programmes et des méthodes.

Exportations d'armes: fausses informations

Dans leur organe officiel (tirage 15 500 exemplaires), patronné par une cinquantaine de personnalités romandes allant du Genevois Henri Schmitt au Vaudois Claude Bonnard, en passant par Roger Bonvin, Georges-André Chevallaz et bien d'autres radicaux, libéraux et démo-chrétiens, les sous-officiers romands et tessinois font le point de la question controversée de l'exportation d'armes. En une quarantaine de lignes, le problème est réglé. Nous ne résistons pas au plaisir de citer cette démonstration « in extenso » : elle justifie à elle seule, certainement, une grande partie de l'« agitation » actuelle dans l'armée. Sous le titre « Exportations de matériel de guerre : fausses informations », « Le Sous-Officier » No 5 conclut donc :

Selon un communiqué du Conseil suisse des associations pour la paix, publié par les journaux du 18 août 1975, on lisait que la Suisse fournissait des armes dans des régions où règnent de graves tensions, telles que l'Arabie saoudite, Israël, Inde, Afrique du Sud, Libye et Thaïlande. On portait la grave accusation contre le Conseil fédéral de ne pas tenir la promesse qu'il avait faite en automne 1972, lors de la votation populaire. Voyons maintenant la vérité : nos recherches ont donné le résultat suivant :
Arabie saoudite : en février 75 : 9 kg (valeur 174 fr.) erreur des services douaniers ;
en juillet 75 : 9 kg (valeur 500 fr.) un revolver adressé par une mère à son fils.
Israël : en avril 75 : 4 kg et en mai 4 kg (valeur 94 fr., resp. 149 fr.) ; produits chimiques de la maison X destinés à des universités pour des essais pharmaceutiques. Ces produits sont des explosifs.
Inde : en mai 75 : 1 kg et en juin 75 : 2 kg (valeur 36 fr., resp. 552 fr.) ; 3 revolvers pour des personnes privées.
Afrique du Sud : 1600 kg (valeur 3600 fr.) ; deux expéditions de cartouches aux deux sections suisses de tir à Town et Johannesbourg.
Libye : en mai 75 : 1 pistolet (valeur 420 fr.).
Thaïlande : en février 75 : 3 pistolets (valeur 3842 fr.).
Comme quoi il ne faut jamais prendre à la lettre des affirmations gratuites de ligues, associations et autres comités qui tentent de saper notre confiance dans les autorités que nous avons élues.
Signalons à la rédaction du « Sous-Officier » deux autres erreurs dans les statistiques fédérales qui concernent tant le shah d'Iran que le général Franco : les deux envois massifs de cordes frappées à l'arbalète helvétique qui ont propulsé le premier nommé en tête des clients de nos marchands de canons, et le second en troisième position sur cette même liste pour l'année dernière étaient bien, en réalité, des envois de cordes à lessive destinés l'un à l'impératrice Farah Dibah, et l'autre à l'épouse du commandant de la garde civile espagnole, et non pas, comme on l'a cru tout d'abord, des commandes de matériel de pendaison et de garrotage.

Des patrons à l'étranger

A travers la Suisse se multiplient, ces derniers mois, les exemples de fermetures d'entreprises appartenant à des maisons mères installées à l'étranger. Il est utile de détailler la nationalité de ces dernières ; on trouve donc, en Suisse, les filiales d'entreprises provenant des pays ci-après :

16	filiales	dont la	maison	mère est
				belge
6	»	»	»	danoise
94	»	»	»	française
246	»	»	»	allemande
27	»	»	»	italienne
4	»	»	»	luxembourgeoise
4	»	»	»	norvégienne
30	»	»	»	hollandaise
143	»	»	»	britannique
48	»	»	»	suédoise
558	»	»	»	américaine